

Mise en ligne : 17 décembre 2021.
Dernière modification : 8 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE PORT-ÉTIENNE

Création de la [Société industrielle de la grande pêche](#),
et de la [Banque française de l'Afrique](#)

suivi de
Rezzous sur Port-Étienne

S.A., 1925.



[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE PORT-ÉTIENNE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de fr.
divisé en 5.000 actions ordinaires
et 75 actions extraordinaires de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de
Statuts déposés au rang des minutes de M^e Gay, notaire à Dakar, le 20 juin 1925

et modifiés par délibérations décisions des assemblées générales extraordinaires

TIMBRE AU COMPTANT 5 ¢ POUR 100 F
A.O.F.

Siège social : Port-Étienne (Mauritanie)

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Barris
Le président du conseil d'administration (à droite) : Joyer ¹
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

Pêcheries de [Port-Étienne](#)
(Mauritanie française)
(*Le Courrier colonial illustré*, 31 mars 1925)

.....
Le gouvernement général de l'A. O. F., soucieux d'assurer convenablement le fonctionnement des Services publics dans ce port, dont l'utilité s'affirme davantage chaque jour, a concédé l'exploitation de ces services pour une durée de 50 années à la S. I. G. P.

Cet acte de sage administration obtenu de l'intelligente initiative de Monsieur le gouverneur général Carde, donne en quelque sorte une investiture officielle à cette société qui pourra, désormais, accomplir avec toute l'autorité convenable le développement de son programme d'action.

.....

La pêche en Mauritanie
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1925)

M. Charles Daniélou, sous-secrétaire d'État de la Marine marchande, vient de rappeler à l'attention du ministre des Colonies, un vœu des armateurs à la pêche au large et à la pêche hauturière de Douarnenez, tendant à la création à Port-Étienne d'un dépôt de provisions et de combustibles destiné au ravitaillement des pêcheurs bretons qui se rendent en Mauritanie.

PORT-ÉTIENNE
(*Le Temps*, 31 juillet 1925)

.....
[Concession du port pour cinquante ans]

¹ André Joyer : administrateur de la [Société d'études du Nord](#).

Port-Étienne est appelé à prendre une importance mondiale, et le gouvernement général de l'Afrique occidentale française vient de consacrer ce magnifique effort en confiant l'exploitation des services publics du port pour une durée de cinquante années à la Société industrielle de la grande pêche, qui reçoit ainsi, en quelque sorte, une investiture officielle.

Une nouvelle société est créée pour assurer le fonctionnement de ces services dont l'utilité grandit chaque jour en raison de l'activité croissante de la région.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE PORT-ÉTIENNE
(BALO, 29 mars 1926)

Société anonyme constituée à Dakar (Afrique occidentale française), sous le régime des lois françaises en vigueur. ,

Statuts déposés chez M^e Gay, notaire à Dakar, le 20 juin 1925.

Siège social à Port-Étienne (Mauritanie)

La société a pour objet :

1° D'une part, l'exécution de la convention intervenue à Dakar, à la date du 31 décembre 1924 et enregistrée à Dakar, le 16 février 1925, entre le gouvernement général de l'A. O. F. et la « Société industrielle de la grande pêche », relativement à la continuation et au fonctionnement des services publics à Port-Étienne, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de ladite convention ;

2° D'autre part, et sans aucune connexion avec les clauses générales et financières de la convention précitée, la mise en valeur et le développement, tant par elle-même que par coopération avec toutes autres entreprises existantes et futures du port de Port-Étienne et du cercle de la baie du Lévrier ;

Et, généralement, toutes opérations en tous pays et tout particulièrement, en Afrique, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet.

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de sa constitution définitive (le 28 juin 1925).

Le capital social est de 8 millions de francs, divisé en quatre-vingt mille actions de 100 fr. chacune, dont cinq mille actions ordinaires et soixante-quinze mille actions privilégiées ; toutes les actions ne sont libérées à ce jour que du premier quart ; les actions ordinaires restent nominatives, même après leur libération ; les actions privilégiées peuvent rester nominatives ou être mises au porteur après leur libération intégrale, selon le choix de chaque actionnaire.

Dans toutes assemblées ordinaires ou extraordinaires, les propriétaires ou les porteurs d'actions ordinaires auront droit à autant de voix, plus une, que les propriétaires ou porteurs d'actions privilégiées, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées de l'une ou l'autre catégorie ; sur les bénéfices nets, il est prélevé, après la réserve légale, la somme nécessaire pour payer aux soixante-quinze mille actions privilégiées un premier dividende de 7 p. 100 sur le montant versé et non amorti ; sur le surplus, il est attribué 10 p. 100 au conseil d'administration, 20 p. 100 aux actions ordinaires et, sauf constitution de réserves, 70 p. 100 aux actions privilégiées ; après l'extinction du passif et après le remboursement des actions privilégiées, le solde est réparti : 50 p. 100 entre les actions ordinaires et 50 p. 100 entre toutes les actions qui existaient à ce moment.

Il n'y a pas eu d'apport en nature, et les seuls avantages consentis consistent dans la faculté qui a été donnée à un seul actionnaire de souscrire les cinq mille actions ordinaires.

Les assemblées générales sont convoquées par avis inséré dans un des journaux du siège social, et un des journaux d'annonces légales de Paris, au moins trente jours à l'avance pour les assemblées générales ordinaires annuelles, et au moins vingt-cinq jours à l'avance pour toutes les autres assemblées ; pour les assemblées générales ayant à délivrer sur la vérification d'apports en espèces ou en nature, les convocations peuvent être faites cinq jours à l'avance et, pour les assemblées générales constitutives, le délai a été réduit à trois jours. L'assemblée générale annuelle est tenue. dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Il n'a été émis aucune obligation.

Il n'a pas encore été dressé de bilan, le premier exercice social ne prenant fin que 31 décembre 1926.

La présente insertion a pour but l'introduction sur le marché des actions privilégiées, sous quelque forme que ce soit.

Paris, le 21 mars 1926.

La Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Etienne :
L'administrateur délégué,
ANDRÉ JOYER,
4, rue de la Planche.

MAURITANIE
LA VIE ÉCONOMIQUE
Exploitation de Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1926)

Les tarifs des services de Port-Étienne, fixés pour 1925 par l'annexe en date du 2 février 1925, à la convention du 31 décembre 1924, sont fixés pour 1926 aux dix neuvièmes des précédents, ce rapport étant celui de la moyenne proportionnelle des coefficients applicables aux taxes télégraphiques internationales au cours de l'année 1925 au coefficient en vigueur à la date du 31 décembre 1924, soit 3,9983/3,6.

La somme forfaitaire de 350.000 francs que l'Administration doit payer à la Société d'exploitation de Port-Étienne en 1926 à titre d'abonnement est majorée dans la même proportion conformément aux dispositions, de l'article 18 de la convention et fixée à 388.888 fr. 90 payable par douzièmes échus.

MAURITANIE
LA VIE ÉCONOMIQUE
Exploitation de Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1928)

Les tarifs que la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne est autorisée à percevoir pour les services qu'elle assure en exécution de la convention du 31 décembre 1924 sont fixés pour l'année 1928 aux taux suivants :

On appliquera les tarifs de base, fixés pour l'année 1925 par les annexes en date des 5 février et 6 avril 1925 à la convention précitée, après les avoir affectés d'un coefficient égal à 5/3,6, ce rapport étant celui du coefficient applicable aux taxes télégraphiques internationales au cours de l'année 1927 au coefficient en vigueur à la date du 31 décembre 1924.

La somme forfaitaire que l'administration doit payer à la Société en 1928 à titre coefficient d'abonnement, dont le taux de base a été fixé à 360.000 francs par la

convention, est majorée dans la même proportion, conformément aux dispositions de l'article 18 de ladite convention est portée à 486.111 fr. payables par douzième échus.

BANQUE PRIVÉE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mai 1928)

Le rapport fait connaître que la société a, en outre, participé, soit seule, soit avec d'autres établissements, aux émissions et aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne.

LES FLUCTUATIONS DE NOTRE POLITIQUE CHEZ LES MAURES

par Édouard Néron,
sénateur de la Haute-Loire,
vice-président de la commission des douanes
(*Les Annales coloniales*, 15 octobre 1928)

Le port mauritanien de la baie du Lévrier : Port-Étienne suffit à nous rappeler à lui seul les débuts de l'intervention de la France en Mauritanie, alors appelée par le regretté Coppelani : Mauritanie saharienne. Intervention appuyée par tous les coloniaux de race, et dont le premier artisan et commissaire du gouvernement général de l'A.O. F. fut Coppelani.

Tant que ce grand islamisant se contenta de prêcher, chez les Marabouts de la rive droite du Sénégal, les avantages de la civilisation française, tout alla bien, le Chemama, le Trarza et le Brackna accueillirent le pèlerin de l'islam, et il y acquit une réputation telle que longtemps après sa mort, sans doute encore de nos jours, le nom de Coppelani est vénéré comme celui d'un grand marabout.

Mais, dès que nous allâmes troubler les mœurs guerrières des « Hassan », vers le Tagant et l'Adrar, ce fut une autre affaire : les guerriers maures prévirent la fin prochaine de leurs fructueuses razzias chez ces bons marabouts des bords du fleuve, cultivant pour eux le mil.

Aussi, dès que Coppelani fut arrivé au Tagant à Tidjikdja, le 23 mai 1903, ils l'assassinèrent.

La mission Coppelani fut dissoute et, quelque temps après, le poste de Tidjikdja, bloqué par les Maures Kountas. puis débloqué par la colonne Michard en décembre 1906. Le feu avait néanmoins été mis aux poudres, c'était l'ère du « baroud », comme l'on dit au Maroc, qui commençait. Nos postes de la Mauritanie saharienne, situés trop loin du Sénégal, étaient difficilement ravitaillés, sans cesse coupés de la base du fleuve constituée par Souet-el-Ma (remplacé par Mederdra), Boghé, Regba, Aleg, Kaedi. Sélibaby.

« Les commissaires de l' A.O. F. en Mauritanie s'essayèrent successivement à imposer par la persuasion notre autorité à ces indépendants parmi les indépendants, lisons-nous dans l'ouvrage du commandant Gillier sur la Mauritanie. Il leur fallut néanmoins répondre de temps à autre aux menaces trop pressantes des Regueibat, Oulad Delim, Ouled bou Sba et Tekna, fortement approvisionnés en armes et munitions par le poste espagnol de Dakla (villa Cisneros) au Rio-de-Oro. » Dès 1905, le commissaire de Mauritanie connaissait, par un rapport du capitaine Devaux, alors à Souet-el-Ma, les noms des fractions de tribus s'approvisionnant au Rio-de-Oro. Nos colonnes, trop

lourdes au début, s'allégèrent par la création de pelotons de méharistes qui battirent l'estrade de plus en plus loin vers le nord.

Aux djichs de pillards qui ne s'attaquaient qu'aux caravanes et aux campements des Maures soumis, se substituèrent, à la fin de 1923, des attaques régulières de nos postes dont Eugène Devaux donnait la liste dans les *Annales coloniales* du 29 septembre 1928. En un an, nous avons 17 tués, dont 4 Européens, et de nombreux blessés.

La politique du rameau d'olivier du gouverneur Gaden avait fait ses preuves, et comme le déclare M. le gouverneur général Carde, le lieutenant-gouverneur de la Mauritanie reconnu lui-même que la situation de l'heure ne justifiait plus les errements suivis.

« La réponse qu'il m'adressa le 6 juin 1925, ajoute M. Carde, ne laisse aucun doute à cet égard : elle fait ressortir qu'il n'hésitait pas lui-même, lorsque l'occasion lui paraissait favorable, à employer des moyens de coercition tels que de faire razzier par l'émir de Trarza les Regueibats ralliés qui avaient fourni les hommes aux rezzous. Il réclamait, en outre, l'intervention énergique des Algériens contre les grands nomades dont les campements étaient hors de notre portée, u faisait razzier par eux les Fokza et leur demandait de traiter en ennemis les Lagouacem.

Ce serait donc une erreur de croire que la politique qu'a suivie M. Gaden a toujours été aussi résolument pacifique, et je m'empresse de dire qu'*on ne saurait lui en faire aucun grief.* »

Peu à peu, les rezzous sont éventés ou dispersés, laissant chaque fois des gens sur le sable : en juillet 1925, à Rasseremt, une bande de 200 pillards laisse 70 tués, 3 prisonniers, 30 fusils et 80 chameaux. Les attaques sur Port-Étienne sont repoussées, entre autres celle tentée en 1927 par Cheikh Ould Lajzad, l'assassin des aviateurs de Latécoère, qui est allé se ravitailler au poste espagnol du Cap Juby. Nos pelotons méharistes, bien outillés, bien montés et habilement dirigés par le commandant Tranchant, le capitaine Bonafos, ont permis de faire succéder à une politique de concessions forcées des mesures plus fermes sous la haute direction du gouverneur Fournier, de l'administrateur en chef Chazal et du nouveau gouverneur Choteau.

Malgré quelques maladresses d'un commandant, connu, du reste, depuis longtemps comme quelque peu écervelé, notre front Nord de Mauritanie a été solidement organisé pour faire face à toute attaque venant soit du Rio-de-Oro où Ould Sidati n'a pu réunir que 140 fusils, soit du Tafilalet.

Mais, ainsi que le fait remarquer M. Carde, il paraît assez difficile de rattacher à ces événements du rétablissement de notre autorité en Mauritanie la capture des aviateurs Reine et Serre par une tribu maure du Rio-de-Oro. Incident que le gouverneur général de l'A. O. F. n'a connu que par la voie du « Havas » et, plus tard, de la presse.

Pour masquer sa carence totale en un territoire qui ne relève que de lui, le gouvernement espagnol a tenté une diversion. Les Espagnols n'ont rien fait jusqu'ici et il est à craindre qu'ils nous aideront peu à réussir dans nos transactions.

Il faut regretter, d'ailleurs, les sentiments peu avantageux que les Maures ont des Espagnols, sentiments qu'ils affichent quand ils peuvent ; il serait bon que, par une attitude énergique vis-à-vis d'eux, nos voisins d'outre-Pyrénées relèvent un prestige dont leur amour-propre est légitimement chatouilleux.

Enfin, il est constant, le fait s'est déjà produit, que lorsqu'un accident d'aviation se produit en Mauritanie, nos ressortissants accourent, non pour capturer et piller, mais bien pour porter aide et secours aux aviateurs. Ce seul parallèle est un critérium de la valeur de notre politique vis-à-vis des Maures.

Et M. Carde de conclure, en faisant remarquer qu'en Mauritanie, nous avons toujours pratiqué la politique de la main tendue, mais de l'arme au pied ; pour des raisons sur lesquelles il paraît inutile d'insister davantage, nous ne saurions changer.

Le Gouverneur Gaden avait si bien compris les dangers de la carence des Espagnols qu'il a laissé exécuter et même autorisé des contre-razzi en territoire espagnol quand les circonstances l'exigeaient et qu'il jugeait la situation trop tendue.

Ses directives politiques sont donc restées les mêmes : l'heure seule et les circonstances nous ont mis dans l'obligation d'en modifier temporairement les modalités, soucieux que nous sommes de l'avenir et de la sécurité de la Mauritanie.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE PORT-ÉTIENNE
(BALO, 3 décembre 1928)

Première insertion

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne, convoquée pour le 26 novembre 1928, n'ayant pu délibérer faute de quorum, MM. les actionnaires sont à nouveau convoqués, pour le jeudi 10 janvier 1929, à dix heures, au siège social, à Port-Étienne (Mauritanie française), en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Augmentation du capital ;

2° Modification aux articles 5/6, 7, 9, 25, 26, 34, 40, 42, 43, 45 des statuts.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant au moins une action ordinaire ou privilégiée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, déposer leurs titres, le 5 janvier 1929 au plus tard, chez la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout, à Paris, ou dans ses succursales, tant en France que dans les colonies, ainsi qu'à la Banque Robert*, 133, rue Montmartre, à Paris, et dans ses succursales et agences.

MAURITANIE
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1929)

Port-Étienne

Contrôle de la Société d'exploitation du port de Port-Étienne ; Travaux publics ; balisage : un ingénieur ou un ingénieur adjoint du cadre général des Travaux publics.

MAURITANIE
LA VIE ÉCONOMIQUE
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1930)

Montant forfaitaire de l'Administration au profit de la Société du port de Port-Étienne

Par son arrêté du 10 février, le gouverneur général de l'A. O. F. vient de fixer les tarifs maxima que la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne est autorisée à percevoir pour les services qu'elle assure en exécution de la convention du 31 décembre 1924, ceux-ci restent fixés pour 1930, au même taux que pour 1929.

Le montant de la somme forfaitaire que l'Administration doit payer à cette société à titre d'abonnement en 1900 est fixé à 480.111 fr. 11 payables par douzièmes échus.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PORT ET DES SERVICES PUBLICS DE PORT-ÉTIENNE
(*L'Africain*, 5 décembre 1930)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne, convoquée pour le 29 octobre 1930 n'ayant pu délibérer valablement, faute d'avoir obtenu le quorum, les actionnaires sont à nouveau convoqués pour le jeudi 11 décembre 1930, à 10 heures, au siège social, à Port-Étienne (Mauritanie française).

AEC 1931 ², Entreprises locales - Mauritanie, page 294 :
Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne
Conseil. — MM. Pierre Barris*, Paul Corbin*, André Robert*, André Joyer, Banque française de l'Afrique.

* Également administrateurs de la Cie franco-coloniale de gérance et de participation, à Port-Etienne.

MAURITANIE
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1931)

Abonnement forfaitaire à payer par l'Administration à la Société d'exploitation de Port-Étienne.

Les tarifs maxima .que .la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne est autorisée à percevoir pour les-services qu'elle assure en exécution de la convention du 31 décembre 1924 restent fixés, jusqu'au 31 décembre 1934, au même taux-que pour l'année 1930.

Le montant de la somme forfaitaire que l'administration doit payer à titre d'abonnement à la Société précitée est fixé, jusqu'au 31 décembre 1934 à quatre cent quatre-vingt-six mille cent onze francs onze centimes (486.111 fr. 11) payables par douzième échus.

Les tarifs maxima et le montant du l'abonnement forfaitaire de l'Administration seront révisables dans le cas où la loi monétaire du 25 juin 1928 serait elle-même révisée.

Le lieutenant-gouverneur de la Mauritanie et le directeur des Finances et de la Comptabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel de l'Afrique Occidentale Française*.

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

² Archives Serge Volper.

L'industrie de la pêche
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1933)

.....
La richesse des fonds sous-marins de la Mauritanie et du Sénégal est connue depuis fort longtemps. Elle a toujours été considérée comme incomparablement supérieure à celle de tous les autres fonds de pêche situés, par rapport à la Métropole, à des distances comparables.

Depuis le seizième siècle, des voiliers français n'ont cessé de fréquenter ces bancs et, chaque année encore, des « dundeas » bretons effectuent plusieurs fois le voyage, ramenant dans leurs viviers de 15.000 à 20.000 langoustes.

Mais la conservation du poisson n'est pas aussi simple que celle de la langouste qui supporte fort bien un long voyage en vivier.

Substituer aux fonds appauvris et parfois complètement dévastés de nos mers métropolitaines, les parages vierges de la Mauritanie est une idée qui date de très loin.

Malheureusement, sa réalisation ne va pas sans difficultés et les dundeas bretons ne combleraient pas leurs frais si, au lieu de langoustes, ils rapportaient du poisson.

On ne connaissait guère, il y a encore peu d'années, que deux procédés de conservation du poisson : le sel et la glace ; le premier, employé de temps immémorial par les pêcheurs de Terre-Neuve pour conserver la morue : le second, dont se servent les chalutiers pêchant au large des côtes d'Europe et qui rapportent à leur base, tous les deux ou trois jours, leurs chargements sous glace de poisson fins destinés à la table.

Or, sur les côtes mauritaniennes et sénégalaises, c'est surtout ce dernier genre de poisson que l'on trouve en abondance et c'est là précisément leur principal intérêt.

Depuis la sole, le bar et le mullet jusqu'à la dorade et au merlu, presque toutes les variétés du poisson de table s'y rencontrent.

Ce n'est pas à dire que le poisson de fond, le gros poisson, fasse défaut. La « courbine » y est également très nombreuse, mais elle ne se présente pas en masses compactes, comme, la morue, et n'est pas, en conséquence, justiciable de procédés de pêche, de tranchage et de conservation aussi simples qu'à Terre-Neuve.

Pendant la pêche de la « courbine », pour laquelle s'arment chaque année de nombreuses goélettes canariennes, devait tenter l'industrie française qui voyait dans le traitement sur place de ce poisson le moyen de pourvoir, sur une vaste échelle, à l'alimentation des indigènes de notre A.O. F.

[Les handicaps de Port-Étienne]

De cette idée est né Port-Étienne, dans la baie du Lévrier, à la frontière du Rio-de-Oro et aux centres des lieux de pêche.

L'endroit semblait particulièrement bien choisi, comme port de refuge, le seul d'ailleurs sur cette côte rectiligne et inhospitalière qui s'étend du Maroc jusqu'au Cap Vert. Malheureusement, l'hypothèse favorable qui présida à la fondation de Port-Étienne et des sociétés qui s'y établirent, devait, par la suite, se montrer singulièrement affaiblie du fait de certains facteurs, dont il semble qu'on n'ait pas assez apprécié l'importance en temps utile : absence complète d'eau potable et impossibilité d'en trouver en profondeur, ainsi que les forages subséquents l'ont amplement démontré ; vent de sable qui souffle en permanence et dont il n'est guère possible de préserver les machines et les denrées ; absence de toute communication par l'intérieur, ce qui fait de Port-Étienne une sorte de « loge », adossée aux dunes littorales et prenant jour uniquement sur le large, dont elle doit tout attendre, même son eau, et vers lequel elle doit tout expédier, même ses déchets.

On comprendra aisément que, dans de pareilles conditions, les sociétés qui tentèrent cette expérience durent se borner à végéter jusqu'au jour où la crise vint mettre brutalement en jeu leur existence même.

En fait, il semble aujourd'hui démontré que le seul traitement du poisson au point de vue de la consommation indigène, joint à la préparation de quelques sous-produits tels que la « poutargue », ou œufs de poissons agglomérés, soit insuffisant pour rémunérer convenablement une industrie montée à l'europpéenne avec toutes les charges que celle-ci entraîne.

À cette partie, d'ailleurs indispensable et fort importante de l'industrie envisagée, doit donc obligatoirement venir s'adjoindre l'utilisation du poisson de surface, c'est-à-dire du poisson fin destiné à la table.

Les derniers perfectionnements de l'industrie du froid artificiel paraissent devoir apporter au problème de la conservation du poisson la solution définitive, si longtemps recherchée en vain.

Grâce aux procédés modernes de congélation du poisson, il est devenu possible d'utiliser à plein les immenses ressources de nos côtes mauritaniennes et sénégalaises et non plus, comme naguère, une faible partie seulement.

Déjà plusieurs chalutiers français munis de chambres frigorifiques et d'appareils congélateurs, sont venus sur les bancs de pêche situés entre le Rio-de-Oro et Saint-Louis du Sénégal ; ils ont fait leur plein de poissons et ont ensuite regagné leurs bases métropolitaines, sans même faire escale à Port-Étienne.

Et voici des renseignements plus précis :

En 1932, quatre chalutiers, le *Jean-Hamonet*, le *Marie-Hélène*, le *Tadorne* et le *Nord-Caper* sont venus sur les lieux de pêche.

Chacun d'eux a effectué neuf campagnes d'environ 35 jours et pêché en moyenne 125 tonnes de poisson de campagne.

Les espèces pêchées ont été les suivantes : dorades, pagres, Saint-Pierre, courbines, mérours, raies, soles, capitaines, maquereaux, faux harengs, grondins, rougets, charnes. ombrines et merlus, etc.

Mais le système du chalutier autonome ne résout que très imparfaitement le problème. Il utilise, en effet, très mal, un matériel spécialisé et coûteux, lequel ne fonctionne en fait que le tiers du temps utile, les deux autres tiers étant pris par les voyages d'aller et retour au port d'attache.

La méthode vraiment rationnelle semble donc, bien résider dans la création d'une station de pêche locale où le chalutier, voire n'importe quelle chaloupe armée pour la pêche, viendra déposer son poisson, dès qu'il qu'il aura fait, sur les bancs de la côte, le plein de ses viviers.

À la station, le poisson sera, suivant sa catégorie, envoyé à l'usine de traitement ou mis en frigorifique pour attendre son expédition en France ou à l'étranger, par des « chasseurs », qui sont des cargos spécialement aménagés et uniquement chargés du transport.

Il ne resterait plus, pour compléter ce programme, que le choix de la station. Port-Étienne justifierait-il la création de ce centre de pêcherie moderne, avec les multiples branches industrielles qu'il entraîne, les débouchés intérieurs et extérieurs qu'il suppose ?

Poser la question, c'est la résoudre, d'autant plus qu'à 500 kilomètres environ plus au sud, on trouve le grand port de Dakar, avec ses installations ultra-modernes, ses immenses facilités de ravitaillement en eau, combustible, vin, pain, etc., sa situation unique à mi-chemin de l'Ancien et du Nouveau Monde, et au débouché d'un continent dont les possibilités sont appelées à un accroissement de plus en plus rapide.

Qu'importe aux chalutiers et aux chaloupes de pêche les 24 ou 48 heures nécessaires pour regagner la base de Dakar ; ce temps sera amplement récupéré par la juste économie d'un système parfaitement équilibré.

Envisagé, sous cet aspect, la création à Dakar d'un centre de pêcherie moderne semble donc présenter de telles chances de succès qu'il n'est pas possible que l'armement français de la grande pêche, si éprouvé par la crise, ne se décide pas à

rechercher sur les rivages de l'Ouest-Africain la reviviscence de sa magnifique prospérité de naguère.

LA STATION DE PÊCHE DE PORT-ÉTIENNE (*L'Action française*, 21 mars 1938)

Il y a quelques années, le ministre des Colonies pensant, a-t-on dit, pouvoir doter nos colonies de l'outillage dont elles avaient besoin pour procéder à leur redressement économique, décidait la réunion d'une commission pour étudier les projets de création du port de « Port-Étienne » et l'organisation de la station de pêche.

Il était nécessaire que cette commission, composée de membres ayant pu se faire sur place une opinion sur les besoins de Port-Étienne, fit vite et bien, car il était de toute urgence de doter notre port mauritanien de tout l'outillage nécessaire.

Port-Étienne, situé au fond de la baie du Lévrier, peut être considéré, jusqu'à présent, comme un port secondaire, mais en cas de mauvais temps, il pourrait constituer un refuge sûr pour nos navires de commerce.

Depuis notre arrivée à Port-Étienne, en 1907, à part l'établissement des feux d'atterrissage du cap Blanc et de la pointe de Cansado, d'un feu de port et d'un petit appontement permettant l'accostage par toutes les marées aux bateaux n'ayant pas un tirant d'eau supérieur à 3 mètres 50, rien n'a été fait d'utile, et on peut aujourd'hui le considérer comme à peu près inexistant.

Pendant la guerre, faute d'entretien, tout ce qui constituait l'embryon de la station de pêche de Port-Étienne s'effondra ou s'ensabla et devint complètement inutilisable.

En mai 1919, la Société industrielle de la grande pêche s'installa à la baie du Lévrier.

Comme il était indispensable de procéder rapidement aux opérations de déchargement des produits périssables et que l'appontement était ensablé, pour débarquer son poisson, cette société fit transformer en ponton un ancien croiseur de la marine de guerre qu'elle acheta et aménagea pour l'accostage des bateaux de pêche.

Le ponton ayant été coulé par accident en 1926, la société procéda, toujours à ses frais, à l'installation d'un petit appontement permettant l'accès des navires calant 2 mètres au maximum, qu'elle utilisa pour son trafic et qu'elle mit gracieusement à la disposition des commerçants et des services administratifs de la localité, jusqu'au moment où l'exploitation des services du port, comprenant ceux de l'accostage, de l'appontement, du transport de l'eau douce par Decauville, fut concédé à une société filiale, dénommée : Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne.

Il est certain que les initiatives privées ont des limites, surtout quand elles sont aussi onéreuses, et je ne crois pas que cette société soit décidée à se substituer à l'administration pour faire construire, à ses frais, le wharf que réclamera, dans l'avenir, le trafic de notre station de pêche.

Si l'on se décide enfin à entrer dans la voie des réalisations, il faudra voir grand, et, pour une fois, abandonner la politique des crédits accordés au compte-gouttes, qui ne permettent pas de mettre sur pied quelque chose qui en vaille la peine et finit par engloutir en pure perte des sommes considérables.

Si les budgets locaux ne peuvent supporter les frais d'installation de la station de pêche, si l'état de notre trésorerie ne permet pas à l'État de les prendre à son compte, pourquoi le gouvernement n'en concéderait-il pas la propriété à une entreprise privée, que le budget local pourrait subventionner dans la mesure de ses possibilités, à charge, par elle, de procéder à tous les travaux d'aménagement qui seraient indiqués dans le contrat de concession, lequel stipulerait, en outre, la clause de retour à la colonie à l'expiration d'un bail de longue durée qui serait consenti ?

Un des inconvénients de Port-Étienne est le manque d'eau douce ; le puits le plus proche est à 70 kilomètres de là, à El-Aiondj, et comme, d'autre part, il ne pleut que très rarement (tous les trois, quatre et même cinq ans), même si les citernes installées en 1908 et qui étaient déjà en ruines en 1914 étaient réparées, l'eau qu'elles pourraient recueillir ne constituerait qu'un appoint manifestement insuffisant.

Jusqu'en 1923, c'est-à-dire pendant quinze ans, l'eau douce consommée provenait de la distillation de l'eau de mer, à l'aide d'un appareil mis en service dès notre installation à Port-Étienne, nécessitant un entretien des plus coûteux, dont le fonctionnement était assuré par un agent du service des Travaux publics et un adjudant d'artillerie coloniale, sous la direction d'un officier.

On était souvent obligé d'interrompre la distillation pendant plusieurs jours pour procéder à des réparations, ce qui plongeait les intéressés et le commandement dans l'anxiété, chacun se demandant si la réserve d'eau serait suffisante pour permettre aux usagers d'attendre que l'appareil fût remis en état, et même si ce dernier pourrait être réparé et utilisé à nouveau.

À cette époque, le gouvernement de la Mauritanie, considérant que les dépenses engagées, annuellement, pour alimenter d'eau potable la station de Port-Étienne étaient exagérées, décidait de faire venir l'eau par cargos, de Marseille et de Bordeaux, et de l'emmagasiner à l'arrivée dans des citernes flottantes.

De là, elle était refoulée par une conduite spéciale dans les citernes des différents services, d'où elle était transportée par des wagonnets aménagés à cet effet, sur voie Decauville, et distribuée aux particuliers à raison de vingt litres par jour pour les Européens et de dix litres pour les tirailleurs et la population sédentaire.

Si nous considérons les sommes qui, jusqu'à ce jour, ont été englouties pour assurer l'alimentation en eau potable de la population de Port-Étienne, il semble qu'il eût été plus rationnel d'entreprendre, dès 1907, les travaux de forage d'un puits artésien, quelle que puisse-être la profondeur à laquelle on eût pu trouver la nappe d'eau souterraine, car, malgré l'échec des sondages entrepris, toujours sur une initiative privée, jusqu'à une profondeur de 100 mètres, il n'y a pas lieu d'en conclure que l'on n'aurait pas obtenu un résultat positif en creusant, jusqu'à la limite permise par la perfection du matériel qui est mis en œuvre aujourd'hui pour ces genres de travaux.

Général DUBOC.

A. O. F.

(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1939)

(De nos correspondants particuliers).

Lux fiat !

Nous soumettons à nos lecteurs le rébarbatif texte officiel suivant :

Arrêté portant fixation du taux de l'abonnement forfaitaire versé par l'Administration à la S. E. P. E. et les tarifs d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne.

Le Gouverneur général p. i. de l'Afrique occidentale française, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu, etc.

Arrête :

Article premier. — Les tarifs maxima objet de l'annexe du 5 février 1925 à la Convention du 31 décembre 1924, que la Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne est autorisée à percevoir pour les Services qu'elle assure en exécution de la convention sont uniformément majorés pendant l'année 1939 d'un coefficient égal à : 8,19/3,6.

Art 2. — Le montant de la somme forfaitaire que l'Administration doit payer à titre d'abonnement à la Société précitée est fixée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1939, à six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs (628,500) payables par douzièmes échus.

*
* * *

Connaissant l'importance encore toute relative de Port-Étienne, nous voudrions bien qu'on éclairât notre lanterne et que la lumière fût. MM. Mandel, Reynaud et ces MM. de la commission de la Hache ne pensent-ils pas qu'il est bien l'heure, de même nom, de se rendre compte si cet abonnement de six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs n'est pas quelque peu — à cause peut-être de la proximité de l'océan — salé ?

SOCIÉTÉ INDUSTRIELS DE LA GRANDE PÊCHE

PIERRE BARRIS ET C^{ie}

(Anciennement « Compagnie franco-coloniale de gérance et de participation ».)

Capital actuel : 11.000.000 de francs.

Siège social à Port-Étienne (Mauritanie).

Apport-fusion par voie d'absorption totale par la « Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne », l'ex- « Société industrielle de la grande pêche » et la société « Pêche et Froid ».

(*Cahiers coloniaux*, 5 septembre 1942)

.....
1° La « Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne », ayant son siège social à Port-Étienne, représentée par M. Édouard Bénédic ³, 40, rue Scheffer, à Paris ;
.....

³ Édouard Bénédic (1879-1962) : président d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

REZZOUS SUR PORT-ÉTIENNE

M. Carde en France
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1924)

M. J. Carde, gouverneur général de l'A. O. F., est arrivé aujourd'hui à Paris, après avoir passé deux jours à Bordeaux.

.....
Nous ayant dit que les résultats obtenus actuellement en A. O. F. au point de vue économique, laissent entrevoir les plus belles espérances, M. Carde nous a parlé des deux rezzous qui ont été menés l'un en septembre dernier contre Tombouctou, l'autre, tout récemment en Mauritanie contre le fortin de Port-Étienne.

Ces deux rezzous ont échoué tous deux dans leur but, nous dit M. Carde, s'ils nous ont coûté des pertes glorieuses. L'incursion contre Tombouctou a été châtiée sur-le-champ, ainsi que les *Annales coloniales* l'ont signalé. Celle de Port-Étienne n'a pu l'être aussitôt, en raison de l'impossibilité où nous nous trouvons de poursuivre les coupables réfugiés dans l'hinterland du Rio-de-Oro espagnol, mais la mort de Ouadjada, chef de l'expédition, survenue peu après, paraît marquer le terme de telles entreprises dans cette région. Il faut voir dans ces deux incursions la conséquence directe des difficultés considérables qu'il nous reste à vaincre, malgré tous les efforts conjugués à ce jour pour assurer l'action effective de notre police d'une rive à l'autre du Sahara.

Le temps est proche, cependant, où notre énergie aura mis un terme aux tentatives des pillards du désert. Notre pénétration méthodique, partant des bases mauritaniennes et soudanaises, finira par étendre ses effets bienfaisants jusqu'aux confins mêmes des oasis marocaines et algériennes favorisant, par la réouverture des routes caravanières du passé, que les *Annales coloniales* ont préconisée, et grâce à l'intime collaboration de tous les moyens mis en œuvre en vue de la liaison permanente avec l'Afrique du nord, la reprise d'une activité commerciale disparue. Parallèlement, nos méharistes ne demeurent pas inactifs : une jonction avec les formations algériennes est en cours d'exécution, une autre se prépare pour la saison sèche. De ces préliminaires naîtront, pour l'avenir, des relations régulières ; à la faveur de cette politique active, menée sur les confins sablonneux du nord, nos ressortissants peuvent vaquer dans la quiétude de la paix française à leurs travaux.

.....

M. Carde en France
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1924)

Décret du 11 juillet 1924 par lequel le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » est acquis aux militaires européens et indigènes ayant pris une part effective au combat de Port-Étienne (Mauritanie), le 26 mars 1924.

J. O. du 19 juillet 1924.

Attaque de Port-Étienne

(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1927)

Un important rezzou venant du Rio-de-Oro et comprenant 80 chameaux et plus de cent guerriers bien armés a attaqué Port-Étienne.

Trois des plus redoutables chefs dissidents de Mauritanie se trouvaient à la tête de cette armée d'assaut : cheik Ould Lajrab, celui-là même qui assassina les pilotes de la ligne Latécoère ; Mohammed Manoum, frère d'Ouadiaha, évadé de la prison d'Atar depuis plus d'un an ; et Ahmed Ould Hammadi, un chef de bande très connu.

Alertée par un coup de feu, la garnison engagea la lutte qui dura plusieurs heures.

Les agresseurs finalement se retirèrent pour se reformer à quelques kilomètres de Port-Étienne, épiant le moment favorable pour renouveler l'attaque.

Rappelons que Port-Étienne a été attaqué l'année dernière par une bande de dissidents qui réussit à pénétrer jusque dans les bâtiments annexes du poste militaire, et qu'elle ne fut repoussé qu'après un violent combat.

Comment se fait-il que la question du droit de suite n'ait pas été résolue au cours de la conférence d'Alger ?

À propos de l'attaque de Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1927)

Pour la seconde fois en moins de quinze mois, un rezzou venant de Rio-de-Oro a attaqué nos installations de Port-Étienne.

La première offensive de ces pillards a été repoussée, après avoir été tout près d'ailleurs d'enlever la place de haute lutte.

Ces bandits n'ont pu être poursuivis et châtiés comme il l'aurait fallu, le respect sacro-saint d'une frontière imaginaire entre l'Espagne et nous s'y étant opposé.

Cette année-ci, la nouvelle attaque a coïncidé avec la présence en France de S. M. le roi d'Espagne. Simple coïncidence de date d'ailleurs, car il n'y a aucune corrélation de cause à effet.

Alphonse XIII, il l'a déclaré maintes fois lui-même, est avec une certaine classe de ses sujets (ce n'est pas celle où se recrutent les premiers ministres ou même les ministres tout court) parmi les rares amis de la France en Espagne.

A-t-on saisi l'occasion de traiter avec cet ami éprouvé, la question que les événements de ces jours-ci remettent au premier plan des actualités coloniales ?

On aimerait en être sûr.

Rappelons qu'il y a quelques mois, au moment où s'ouvraient les conférences de Tanger, une note fut remise au Quai d'Orsay par quelques personnes, croyant, à tort ou à raison, bien connaître le pays. Dans cette note, on préconisait une négociation tendant à obtenir, en échange de quelques mesures amicales à Tanger (mesures qu'on accordera) une rectification des frontières du Rio-de-Oro, un droit de suite contre les pillards et une rectification des domaines de sable accordés à l'Espagne au-dessous de l'Oued Draa.

Par le dédain ou le silence méprisant furent reçus ces — ne disons pas avis — mais modestes suggestions.

Les faits viennent éclairer d'un jour singulièrement troublant leur sagesse.

Si le très court séjour de S. M. Très Catholique en France n'a pas permis à notre diplomatie, sage personne d'âge respectable qui, par suite, n'a pas les mouvements d'une réaction ultra rapide, d'entamer la discussion qu'elle aurait pu cependant aborder il y a quelques mois déjà, est-il exagéré et outrepassant de lui demander de ne pas considérer ces suggestions comme absolument négligeables, et de l'implorer d'en

aborder la discussion, soit avec les représentants de l'Espagne à la conférence de Tanger, soit avec Sa Majesté lorsque celle-ci repassera en France ?

Il y va de la vie d'un certain nombre de nos nationaux.

Du prestige de la France dans cette région.

Un effort modeste nécessitant deux ou trois bataillons (le plan de campagne doit se retrouver dans les cartons de Rabat) suffirait, conjointement avec une démarche politique peu difficile à mener pour obtenir une solution depuis trop longtemps différée, mais indispensable.

Laissera-t-on passer l'occasion ?

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le ministère des Colonies, sans renseignements sur les événements de Port-Étienne, vient de cahier à Dakar.

Louis Le Barbier.

LES REZZOUS AU SAHARA

La récente attaque contre Port-Étienne
Un centre d'aviation militaire nous protégerait
contre les incursions de pillards maures

(*Le Matin*, 27 juin 1927)
(*L'Écho d'Alger*, 28 juin 1927)

Il existe un établissement considérable qui, on peut le dire, représente toute l'existence de cette agglomération qui s'appelle Port-Étienne, créée en plein Sahara; c'est la Société industrielle de la grande pêche.

Nous avons vu un des administrateurs de cette société qui, actuellement Paris, va repartir prochainement pour la Mauritanie. Nous lui avons demandé s'il avait connaissance de l'incident que le *Matin* a signalé récemment.

— Tout ce qu'a dit le *Matin* est strictement exact, nous a répondu notre interlocuteur. Suivant les rapports du directeur de nos établissements à Port-Étienne, M. Bruno, l'attaque s'est produite dans la nuit du 12 au 13 juin.

Aux approches de la presqu'île, les Maures firent main basse sur un certain nombre de chameaux et sur des munitions qui se trouvaient là. Ils s'emparèrent également de deux de nos partisans qu'ils gardèrent avec eux comme captifs.

Ils laissèrent leurs montures à quelques kilomètres de Port-Étienne où ils arrivèrent vers minuit et demi.

L'attaque fut dirigée sur trois points : le comptoir Scour, le comptoir Bourjac et le petit blockhaus qui protège cette zone.

Un groupe de dissidents tira à bout portant dans la porte de M. Scour. Les balles traversèrent les parois de la maison. M. Scour n'échappa à la mort que par miracle.

L'alerte étant donnée, de tous côtés, on ouvrit le feu sur les assaillants. Après un combat acharné qui dura plus de deux heures, ceux-ci battirent en retraite.

Au jour, M. Simon, chef du service d'aéroplanes de la ligne Latécoère, partit en avion effectuer une reconnaissance.

Il rencontra le rezzou entre la baie de l'Étoile et Port-Étienne, faisant route vers le nord.

L'apparition de l'avion jeta le désordre parmi les Maures.

Les deux captifs profitèrent du désarroi pour se sauver. Ils rejoignirent Port-Étienne deux jours plus tard. Ils ont pu fournir d'intéressants renseignements au commandant de cercle.

Il paraît que le rezzou ne s'attendait pas à une défense aussi rapide.

Leur coup raté, les pillards sont allés se refaire au puits d'El Aloudj, à 80 kilomètres au nord.

Des nouvelles plus récentes disent qu'ils étaient redescendus et que les barques de pêche les voyaient distinctement entre la baie de l'Étoile et Port-Étienne. Ce qui faisait redouter une nouvelle attaque.

Quant à l'aviateur, il rentra avec une trentaine de balles dans son appareil. Les pillards, le premier moment d'effroi passé, avaient ouvert un feu nourri sur l'aéroplane.

Pour garantir la sécurité de la Mauritanie

M. Barris, président du conseil d'administration de la Société industrielle de la grande pêche, qui assistait à l'entretien, nous déclara :

— Personnellement, ces rezzous nous laissent assez indifférents. Nous sommes sérieusement abrités et les murs d'enceinte de notre installation — déjà bien solides — sont protégés par un réseau de fils de fer barbelés dans lequel peut passer un courant de deux mille volts. Les pillards peuvent venir !...

Mais il y a les autres. On a, sans aucune raison d'ailleurs, disséminé au hasard tous les services de Port-Étienne. Le blockhaus est à quinze cent mètres de la T. S. F., qui est à un kilomètre du parc d'aviation, qui est lui-même distant de douze cents mètres de la maison du médecin !

J'ai offert, nous dit M. Barris, l'hospitalité à tous ces services dans l'enceinte fortifiée où sont installés nos bureaux et les maisons du personnel. J'attends toujours une réponse de l'administration.

— Peut-on prévoir la formation des rezzous et empêcher leurs attaques ?

— Il y a, nous répondit M. Barris, un moyen simple de se défendre. Tous les rezzous se forment dans Rio-de-Oro. Ils se massent près de notre frontière d'où ils descendent sur la Mauritanie. Leur coup fait, ils remontent par le même chemin.

Jetez les yeux sur la carte. Près de la côte, vous avez Port-Étienne. Juste en face, à 400 kilomètres, vous voyez Atar.

Atar possède une compagnie de méharistes. Créez à Port-Étienne un centre d'aviation militaire avec des appareils armés. Si par hasard un rezzou arrivait à descendre vers la Mauritanie, je le défie bien d'échapper quand il tentera de remonter. D'autant que par des reconnaissances d'avions, par de petits postes de T.S.F., on peut signaler la formation du moindre rezzou. À ce régime, le métier de pillard deviendra suffisamment dangereux pour que ceux qui l'exercent soient contraints d'y renoncer.

Si l'administration le voulait, il ne faudrait pas beaucoup de temps et pas beaucoup d'argent pour garantir la sécurité de la Mauritanie. »

L'attaque de Port-Étienne
(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1927)

« Il y a eu certainement quelque chose à Port-Étienne », se disait-on entre coloniaux, mais le câble des « colonies » semblait être resté sans réponse. Et aucun communiqué officiel n'a été donné, mais le *Matin* d'hier confirme ces renseignements complémentaires du 23 juin, et c'est bien une attaque des magasins voisins du poste militaire qu'un rezzou de cent fusils a menée vigoureusement. Éventé par une sentinelle, le rezzou fut repoussé après un combat qui dura plus de deux heures.

L'ennemi en fuite et non poursuivi s'était reformé au puits d'Aloudj. Survolés par l'avion de la ligne Latécoère, les pillards ont levé leur campement le 21 juin pour disparaître en Mauritanie où il ne saurait tarder à tomber, espérons-le, sous les coups de nos méharistes vigilants d'Atar.

Cet incident ne fait que confirmer l'insuffisance numérique de notre aviation de l'A.O.F. qui réclame en vain une deuxième escadrille et la nécessité d'installer un peloton de méharistes à Port-Étienne avec une auto-mitrailleuse dont l'efficacité ne fait

aucun doute. Les récentes randonnées automobiles à travers le Sahara auront prouvé que les autochenilles peuvent circuler partout en zone saharienne, application de cette heureuse découverte doit être faite en Mauritanie sans tarder.

Il est certain qu'aucun rezzou n'osera s'exposer au feu des auto-mitrailleuses après une première expérience.

En combinant l'avion, les méharistes et l'auto-mitrailleuse nous rétabliront rapidement la sécurité sur la ligne Port-Étienne-Dakar.

La T. S. F. dont sont munis nos pelotons de méharistes, reliée au poste d'Atar, permet de créer un réseau de défense difficile à franchir pour les rezzou venus du Rio-de-Oro ou de la Seguiet el Hamra.

Des bataillons de troupes d'infanterie avec leurs impedimenta seraient exposés à mourir de soif. Seule l'organisation que je préconise ci-dessus, en tenant compte des avis les plus compétents, mettra fin aux attaques de nos postes sahariens.

E. D.

À la poursuite des pillards de Port-Étienne (*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1927)

Des informations récentes ont conté l'attaque dirigée sur Port-Étienne, dans la nuit du 12 au 13 juin, par des dissidents provenant du Rio-de-Oro.

Après un court engagement, la garnison de Port Étienne repoussa les assaillants qui durent s'enfuir précipitamment sans s'être livrés aux actes de pillage dont ils sont coutumiers. Après cet échec, le rezzou se divisa en deux groupes : l'un remontant vers la frontière espagnole, l'autre descendant vers le sud. Celui-ci, comprenant environ 40 hommes, longea la bande désertique côtière et attaqua le 24 juin les campements de Niemjatt où il s'empara de 250 chameaux, de plusieurs charges de thé et de 22 serviteurs.

Le peloton nomade du Trarza se mit aussitôt à la poursuite des pillards qui furent rejoints dans la journée du 27 juin. Un engagement immédiat, qui coûta la vie à 5 dissidents, permit à l'émir du Trarza, commandant le détachement, de reprendre la totalité du butin volé, plus 25 chameaux. La poursuite continua jusqu'à la tombée de la nuit.

Le razzi ayant obliqué vers l'est, le contact put être repris les jours suivants durant lesquels de nouvelles pertes furent infligées aux fuyards. Les chefs dissidents Mohamed Hamoun et Cheik El Laprah auraient été tués par nos partisans.

Le châtimeut des assaillants de Port-Étienne (*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1927)

Le 24 juin, le rezzou qui avait attaqué, sans succès du reste, Port-Étienne, sur la côte mauritanienne, était à 200 kilomètres au nord de Saint-Louis. Il tomba à l'improviste sur une fraction des Cheikh Saad Bou, à qui il enleva 300 chameaux et de nombreux captifs, après quoi il reprit le chemin du nord. Le 27 il était attaqué par l'émir des Trazza, à la tête de ses partisans. Le rezzou dut abandonner la majeure partie de ses prises et s'enfuir en longeant la côte vers le Rio-de-Oro d'où il venait, et où il était sûr de l'impunité, grâce à l'absence du droit de suite que nous ne cessons de réclamer.

Le 29, deux éclaireurs de la bande en retraite massacrèrent au passage trois sujets espagnols qui, pêchant près du cap Timiris, avaient débarqué pour se procurer de l'eau douce.

Mais l'émir des Trarza continuait sa poursuite. Le 2 juillet, il rejoignait les fuyards près d'Agile, il les encerclait avec l'aide de plusieurs tribus soumises. Mohamed Mamoun fut tué par Cheikh Mouknas qui rapporta à Port-Étienne le bonnet sanglant de son ennemi et sans doute la tête (selon la coutume) ; Ould Lajrab, l'assassin des pilotes de la ligne Latécoère, fut tué également.

Bientôt, la défaite des pillards se changea en déroute. Un détachement de méharistes, alerté par T. S. F., arrivait à la rescousse ; le dernier chef du rezzou, Ahmed Ould Hammadi, était capturé et ses derniers partisans se réfugièrent dans les monts Ibi, à 50 kilomètres au sud d'Atar.

Le rezzou est détruit. Mais après avoir parcouru près de 900 kilomètres pour arriver à pied d'œuvre, il avait couvert, en moins d'un mois, plus de 1.000 kilomètres en Mauritanie, pillant et combattant sans trêve.

Son expédition se clôture par un désastre grâce à l'énergie de nos soldats et de nos officiers, ainsi qu'à l'habileté politique suivie par le colonel Mussat, commandant militaire de la Mauritanie.

À la poursuite des pillards de Port-Étienne (*Les Annales coloniales*, 4 août 1927)

Nous recevons confirmation de la destruction du rezzi qui attaqua Port-Étienne.

Deux chefs du rezzi ont bien été tués, ainsi que nous l'annonçons dans les *Annales coloniales* du 23 juillet 1927. Le troisième chef, Ould Soueyah, a été fait prisonnier et incarcéré à Atar.

Traqués de tous côtés par les groupes du Trarza, d'Atar et de Chinguetti, épuisés par une course forcée, les débris du razzi composés d'une vingtaine d'hommes dont sept blessés furent signalés le 7 juillet vers Rasserent. La chasse recommença et d'après les dernières nouvelles reçues de Mauritanie, cinq nouveaux dissidents ont été faits prisonniers.

Dans ce succès remporté par nos partisans du Trarza nous voyons la preuve évidente que seuls de bons méharistes maures peuvent et doivent constituer nos troupes sahariennes.

La Médaille coloniale (*Les Annales coloniales*, 21 novembre 1927)

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, le droit à la Médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis aux militaires du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 1, ayant fait partie de la garnison du poste de Port-Étienne (Mauritanie), le 13 juin 1927.

Rappelons que, dans la nuit du 12 au 13 juin 1927, le poste de Port-Étienne était attaqué par un razzi comprenant une centaine de pillards.

Grâce à la vigilance de la garnison, à l'action des cadres, au sang-froid et à l'efficacité du tir, cette manœuvre a pu être déjouée et le razzi a dû s'enfuir sans que nous ayons à déplorer aucune perte.

Cette distinction est également attribuée aux aviateurs civils dont les noms suivent : MM. Simon, chef de l'aéropôle des lignes Latécoère, à Port-Étienne ; Dupas, chef mécanicien : Bertout, mécanicien, qui, le lendemain de l'attaque, ont bénévolement entrepris la recherche et la reconnaissance du razzi en retraite.
